

Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU 03 FÉVRIER 2021 À 18H00
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 28 JANVIER 2021

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-et-un, le 03 février à 18 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 28 janvier 2021 s'est réuni à Taulignan sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, Mme Nelly BODARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Michel CATELINOIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien CORNILLET, M. Yves COURBIS, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, M. Maryannick GARIN, Mme Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Jean-Michel LAGET, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Christophe MATHON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, Mme Fabienne MENOJAR, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Olivier PEVERELLI, M. Roland PEYRON, M. Eric PHELIPPEAU, M. Marie-Pierre PIALLAT, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY,

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), M. Jean-Michel AVIAS (pouvoir à Mme ALLIEZ Véronique), M. Pierre COMBES (pouvoir à Mme RUYSSCHAERT Christelle), M. Thierry DAYRE (pouvoir à M. LAGET Jean-Michel), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à Bruno ALMORIC), Mme Brigitte PUJUGUET (pouvoir à Mme GONNET-TARBARDEL Françoise), Mme Françoise QUENARDEL (pouvoir à M. CORNILLET Julien),

EXCUSÉS : Mme Valérie ARNAVON, M. Eric CAROU, Mme Rachel COTTA, Mme Laurence DESFONDS, M. Juan GARCIA, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Hervé MEDINA, M. Christian PEYRON, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ, M. Anthony ZILIO.

Secrétaire de séance : Mme DESRAYAUD Aurore

Ouverture de séance.

Monsieur MARTIN, Maire de Taulignan, accueille avec plaisir le Comité syndical et présente la commune. Monsieur Jean-Claude MAZEL, conseiller municipal à Taulignan et délégué au SCoT, a réalisé un diaporama de photographies présentant la commune. Il remet à chacun des participants une enveloppe contenant une invitation pour découvrir l'atelier musée de la Soie.

Monsieur le Président remercie le Maire pour son accueil et son attention. Il procède à l'appel et constate le quorum.

Il rappelle ensuite que le compte rendu de la séance du 9 décembre a été adressé à l'ensemble des délégués. Il n'appelle ni question, ni observation. Le compte-rendu est validé.

Il propose qu'Aurore DESRAYAUD assure le secrétariat de séance. Aucune opposition n'étant formulée, Mme DESRAYAUD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre ensuite la partie délibérative.

1. CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET ÉLECTION DES MEMBRES

La première délibération concerne la création et l'élection des membres des commissions thématiques du SCoT. Ces dernières semaines, les EPCI ont été sollicités pour faire des propositions de candidatures pour chaque commission. Tous ont répondu, ce qui permet de proposer des tableaux complets de candidatures. Il précise que les conditions d'élection des membres prévoient un vote à bulletin uninominal. Toutefois, afin d'éviter un recours au vote à bulletin secret à 52 reprises et, considérant qu'une seule candidature a été proposée pour chaque siège, Monsieur le Président propose que le comité syndical puisse élire les membres selon les listes proposées pour chaque commission. Ces conditions de mises au vote sont validées à l'unanimité.

Il cède ensuite la parole aux Vice-présidents qui pilotent chacune des commissions pour présenter les travaux et les candidatures : 13 membres et 13 suppléants pour chaque commission.

Pour la commission 1, Marie FERNANDEZ présente la commission également au nom de M. ZILIO, co-pilote de la commission. La première commission traitera des questions liées à l'habitat et au logement, pas seulement en termes de quantité (en répondant à la question : de combien de logements avons-nous besoin en cohérence avec notre stratégie d'accueil de population ?) mais également en termes de qualité des logements. Ces derniers mois, avec le confinement, nous avons passé beaucoup de temps à la maison. Chacun a pu se rendre compte de l'importance d'avoir un logement confortable, avec des services aux alentours. Le SCoT ne se substituera pas au PLH ou au PCAET des intercommunalités, il s'en inspirera pour définir des grands cadres et des grandes orientations pour le territoire à l'horizon 2050 pour mettre en place un projet cohérent sur le territoire. La commission se réunira une première fois vers la mi-mai. Elle sera alimentée par les travaux du syndicat qui traitera « en direct » cette thématique.

Françoise GONNET-TABARDEL prend ensuite la parole pour présenter la commission 2. Cette commission traitera des milieux naturels, des ressources du territoire et des paysages. Ce sont en effet des thématiques importantes du SCoT qui devra justifier que le projet de territoire qu'il développera ne contreviendra pas à la qualité des ressources naturelles et paysagères. Au contraire, le SCoT doit en valoriser la richesse car l'environnement et les paysages sont des socles de notre cadre de vie quotidien et de son attractivité. La thématique environnementale sera très transversale à tous nos travaux et nous aurons toujours en perspective la nécessité d'éviter les impacts sur l'environnement et les ressources avant de les compenser. Cette commission se réunira en premier car elle assurera le suivi de l'état initial de l'environnement, fin février, début mars.

Alain GALLU prend la parole en tant que co-pilote de la commission 3 qui traitera du développement économique. Elle se réunira fin mai. À l'horizon 2050, dans un contexte post-crise, il sera essentiel de déterminer les potentiels de chacune des grandes filières économiques pour que le SCoT inscrive des conditions de développement adapté aux besoins. On ne fait pas un projet de territoire sans l'économie. Il faudra capitaliser sur l'expérience et les richesses du territoire. Fabienne SIMIAN, co-pilote précise qu'en ce qui concerne l'agriculture, le SCoT analysera les filières agricoles notamment en lien avec les filières alimentaires territoriales (c'est une nouveauté issue de la loi ELAN). Elle ajoute que l'agriculture doit s'adapter au changement climatique notamment d'un point de vue de l'accès à la ressource en eau qui va constituer un enjeu de plus en plus important. Pour le tourisme, Alain GALLU précise que le territoire bénéficie d'une offre très riche du fait d'un territoire à la fois urbain et rural pour partie classé montagne. Ainsi, dans le cadre du SCoT, nous aurons à mener un travail sur l'offre d'hébergements touristiques et son potentiel de réhabilitation.

Pour la commission 4, Marie-Christine MAGNANON, co-pilotera les travaux avec Jean-Noël ARRIGONI. Elle précise que les thématiques des mobilités et des services sont transversales aux autres commissions. Pour développer l'attractivité du territoire, il est nécessaire de connaître l'organisation des mobilités et des services disponibles sur notre territoire. Le développement d'une mobilité adaptée et variée facilitera l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations. Cela ne sert à rien d'accueillir de nouvelles populations si le territoire ne peut pas leur offrir une gamme de services adaptés à chacun.

La commission pilotera une étude sur les mobilités qui analysera les flux, les logiques des déplacements, entre bassins de vie ruraux et d'autres plus urbains, plus denses et attractifs en termes d'installation. L'étude intégrera la question complexe des connexions entre Départements et Régions.

L'étude des mobilités sur le SCoT va aussi s'appuyer sur des études déjà réalisées à l'échelle des intercommunalités, telle que les enquêtes déplacements, les schémas de mobilité. Elle débutera dès 2021. Une rencontre de la commission sera organisée dès mi-mars pour tracer les trames du cahier des charges. Ces analyses permettront d'anticiper les déplacements des habitants de demain et d'étudier les capacités d'adaptation des services de transports et les services fournis aux usagers. Ses conclusions permettront de définir nos priorités dont celles de maintenir voire renforcer les niveaux de services. La localisation des services est centrale, nous n'aurons pas tout, partout. Il faudra prioriser, hiérarchiser pour garantir un accès équitable aux services, sans concurrence territoriale mais avec des complémentarités. Jean-Noël ARRIGONI précise que, connaissant la diversité du territoire du SCoT, on ne pourra pas avoir tous les services, partout. Il faut que nous nous mettions autour de la table pour d'abord observer ce qu'il s'est passé en termes d'offres de services, où en est le territoire, quelles sont les attentes des habitants actuels et futurs. Leur localisation est effectivement un sujet central. C'est donc un travail assez important qui nous attend, la commission services devra se réunir avant la mi-avril.

Olivier PEVERELLI présente enfin la cinquième commission « achats-marchés publics » composée des 13 membres du bureau. Les montants prévisionnels des marchés prévus à ce jour ne nécessitent pas la création d'une commission d'appels d'offres.

Monsieur le Président rappelle l'importance de mobiliser les délégués pour participer à ces commissions, c'est ce qui nous permettra de faire vivre le SCoT et permettre l'appropriation des élus sur notre devenir commun. Les suppléants sont là pour permettre au maximum d'élus d'être présents. A titre d'exemple, si les commissions avaient eu lieu ce soir, il y aurait eu 9 membres titulaires aux commissions 1, 2 et 3 et 5 élus titulaires à la commission 4. Le fonctionnement sera assez souple et bienveillant pour permettre la participation du plus grand nombre d'élus et de représentants par EPCI. Au début, compte tenu du contexte Covid, les commissions pourront se réunir en visio. Monsieur le président propose la mise au vote de la délibération. Il n'y a ni contre, ni abstention pour cette délibération.

2. FIXATION DE LA CONTRIBUTION DES EPCI 2021

Monsieur le Président précise que, cette année, il n'y a pas d'augmentation du montant des cotisations par EPCI qui reste fixé à 1.12€/habitant. Les cotisations de Montélimar-Agglomération intègrent l'arrivée de la commune de Puy Saint-Martin dans le périmètre, soit 915 habitants supplémentaires, ce qui augmente les recettes. Il n'y a ni vote contre, ni abstention pour cette délibération.

3. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Monsieur le Président présente le budget 2021, la balance budgétaire, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont commentées. Concernant le fonctionnement, les charges à caractère général intègrent notamment la prestation de services de l'Agglo pour le syndicat pour les missions administratives et les finances, élargies cette année à l'assistance sur les marchés publics. Les charges de personnel intègrent le recrutement d'un chargé de mission pour le printemps. Les autres charges correspondent aux remboursements des frais de déplacement des élus pour les comités syndicaux.

Christelle RUYSSCHAERT précise que, pour le remboursement des frais de déplacement, il ne faut pas hésiter à demander les formulaires.

Le Président précise ensuite que les dépenses d'investissement intègrent majoritairement le lancement de 4 études en 2021 dont les montants globaux sont basés sur des coûts prévisionnels :

- L'état initial de l'environnement – 50 000.00€
- La santé dans le SCoT – 55 000.00€
- Les services essentiels – 50 000.00€
- La mobilité – 100 000.00€

Il met ensuite au vote le budget. Il n'y a pas de vote contre ni d'abstention. Le budget 2021 est validé.

La prochaine étape budgétaire est l'approbation du compte de gestion et du compte administratif avant fin juin.

4. CRÉATION DU POSTE : CHARGÉ.E DE MISSION URBANISME, SIG, LIÉE A L'ÉLABORATION DU SCOT

Monsieur le Président propose une délibération permettant de créer un poste de chargé.e de mission urbanisme SIG liée à l'élaboration du SCoT.

Mathilde ROLANDEAU précise les missions confiées au futur agent. Il est proposé de recruter un chargé de mission polyvalent en urbanisme et SIG pour réaliser des analyses et les valoriser notamment par des cartographies. Si nous allons confier des études à certains prestataires, le syndicat produira en interne un certain nombre d'études et d'analyses. Le chargé de mission recruté sera également chargé de rédiger le diagnostic sur les chapitres : démographie, logement, observation de l'occupation des sols. L'agent recruté travaillera aussi à capitaliser les données déjà existantes sur le territoire notamment en lien avec les chargés de mission SIG des collectivités.

Le Président propose au vote la délibération. Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention, la création du poste est validée.

5. MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Monsieur le Président précise que la mise en place du régime indemnitaire va avec la création du poste de chargé.e de mission. Les dispositions de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) correspondant aux groupes de fonctions des directeurs, attachés territoriaux et secrétaires de maires sont présentées. Les plafonds maximums annuels sont affichés. Un arrêté individuel précisera les montants appliqués à chaque agent.

NB : Le CDG a confirmé l'avis favorable rendu par le Comité Technique en date du 03/02/2021 au projet de délibération sur le RIFSEEP. Cet avis favorable est rendu sous réserve de préciser qu'en cas de congé longue maladie, maladie longue durée ou congé grave maladie, l'IFSE et le CIA seront suspendus. La délibération est complétée en ce sens.

Pas de contre et pas d'abstention, la délibération est votée à l'unanimité.

6. DÉSIGNATION D'UN ÉLU SIÉGEANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU LEZ

Le syndicat a été sollicité par M. ZILIO et M. ADRIEN pour désigner un représentant du SCoT à la commission locale de l'eau du bassin versant du Lez. Monsieur le Président propose M. Yves LEVEQUE en tant que VP pilote sur les thématiques environnement, ressources. Étant un élu extérieur au territoire couvert par le SAGE, il apportera une vision complémentaire.

Il n'y a pas de question et pas d'autre candidature. La proposition est validée et la délibération est votée. Monsieur le Président remercie Yves LEVEQUE de représenter le SCoT à cette instance.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Christelle RUYSSCHAERT propose au comité syndical de prendre acte du rapport d'activités 2019 qui retrace la première année de mise en place du syndicat. Il n'y a pas de question ni de commentaire.

Mathilde ROLANDEAU, rappelle qu'une décision du Président a été jointe au dossier de séance pour information. Elle confie la prestation de service sur l'identité graphique et le logo du syndicat et la déclinaison à l'entreprise locale COMAMA basée sur le territoire du SCoT. L'attribution a été décidée par le Bureau et signée par le Président.

Le logo retenu par le Bureau est présenté. Le choix du logo permet d'avancer sur la construction du site internet. Monsieur le Président précise que le site intégrera des liens vers les sites internet des EPCI.

Monsieur le Président clôt la séance en regrettant de ne pas pouvoir réunir tous les délégués autour d'un verre de l'amitié. Il leur souhaite un bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h59.